

Pensons famille

Le bulletin du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

Volume 17, numéro 85, mai 2006

Éditorial

Madame la Ministre (Cinquième lettre)

Montréal, le 31 mai 2006

Madame Carole Thériège
Ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine
425, rue Saint-Amable, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Madame la Ministre.

Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec, selon son habitude, profite de l'éditorial de son bulletin *Pensons famille* pour vous écrire et partager avec vous ses réflexions, ses contentements et ses préoccupations sur la politique familiale au Québec.

Déjà, dans une lettre en date du 28 février 2006, nous vous rappelions les quatre grandes caractéristiques de la politique familiale, à savoir l'autonomie, l'horizontalité, la verticalité, la subsidiarité.

De plus, nous vous signalions que, si la politique familiale a ses quatre grandes caractéristiques, elle a aussi des modalités fondamentales et essentielles.

En effet, le bien-être et le mieux-être des familles ne sauraient être sans des modalités minimales et suffisantes en alimentation, en vêtement, en logement, en santé, en éducation, en travail.

Le Regroupement entend explorer ces thèmes lors de ses déjeuners-croissants dans l'année qui vient.

Nous vous présentons donc le programme de **nos prochains déjeuners-croissants pour l'année 2006-2007**.

Les familles et l'alimentation - le mercredi 20 septembre 2006

- L'alimentation des familles
- L'obésité chez les jeunes - la boulimie - l'anorexie
- La malbouffe dans les écoles

Les familles et le vêtement - le mercredi 18 octobre 2006

- La mode et l'identification de la personne
- L'habillement des jeunes enfants
- Le tatouage et le piercing

Le point sur la politique familiale - Assemblée générale du Regroupement - le jeudi 9 novembre 2006

Nous ferons le point sur la politique familiale lors de notre Assemblée générale, le jeudi 9 novembre 2006.

Dès maintenant, nous vous invitons à y participer et il nous fera grand plaisir de vous accueillir.

Les familles et le logement - le mercredi 20 décembre 2006

- La responsabilité de l'État
- La prise en main des citoyens
- La solidarité internationale

Les familles et l'éducation - le mercredi 17 janvier 2007

- Un portrait de l'école d'aujourd'hui
- La sexualité des jeunes à l'école
- L'école publique et l'école privée - la laïcité
- Les écoles de douance et les écoles alternatives

Les familles et la santé - le mercredi 21 février 2007

- Le système de santé d'aujourd'hui
- L'environnement et la santé
- Les thérapies alternatives - musicothérapie - hilarothérapie - zoothérapie

Les familles et le travail - le mercredi 21 mars 2007

- Les conditions de travail
- Le travail chez les jeunes
- Le travail ou la sécurité du revenu

Après avoir passer en revue les modalités fondamentales et essentielles pour le bien-être et le mieux-être des familles, nous nous intéresserons à l'engagement des familles au service de la collectivité et de la société en développant le thème : Les familles et la politique.

Les familles et la politique - le mercredi 18 avril 2007

- La représentativité et la représentation des familles
- L'engagement des familles
- Le partage et la solidarité entre les familles

Dans le cadre de la Semaine québécois des familles, nous réfléchirons sur la fierté d'être parent!

Parent et fier de l'être... même dans un monde de fou!

- le mercredi 16 mai 2007 - Semaine québécoise des familles

Enfin nous terminerons notre année, en abordant un sujet d'actualité, qui souvent soulève les passions, mais que le Regroupement sait toujours traiter avec discernement et sérénité : Les familles et les cultures.

Les familles et les cultures - le mercredi 20 juin 2007

- Culture - religion - ethnicité
- Les mariages mixtes
- Les enfants de cultures mixtes

Voilà donc, le programme de nos déjeuners-croissants pour l'année 2006-2007.

Selon notre façon de faire, nous ferons appel, pour chacune de ces rencontres, à trois types d'intervenants dans la société : les gouvernementaux, les universitaires, les communautaires.

Nous vous prions, madame la Ministre, de recevoir l'assurance de notre meilleure collaboration et d'agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Président
Gérard Valade

Le Directeur général
Yves Lajoie

Société d'ici ou d'ailleurs ou Les familles d'ici et les familles issues de l'immigration

La rencontre du mercredi 25 janvier 2006



Les personnes-ressources

M. Éric Gervais

Directeur Politiques et programmes d'intervention
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
Québec

M. Jean-Claude Icart

Sociologue
Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté
CRIEC - Département de sociologie
UQAM

Mme Kalpana Das

Présidente directrice générale
Institut interculturel de Montréal

Le guide « Apprendre le Québec »

M. Éric Gervais

Directeur
Politiques et programmes d'intervention

Ministère de l'Immigration
et des Communautés culturelles
Québec

Le guide « Apprendre le Québec »

« Il n'y a de vent favorable que pour celui qui sait où il va. »
Sénèque



Direction des politiques
et programmes d'intégration

Plan de la présentation

- Le point de départ du guide
- Le plan d'action du MICC
- L'accompagnement
- Le guide « Apprendre le Québec »
 - un outil d'accompagnement
 - sa réalisation
 - sa diffusion
 - son contenu

Le point de départ du guide

- **Des groupes de discussion** sur les services reçus dans les services Immigration-Québec, afin de:
 - mieux comprendre la réalité vécue par les nouveaux arrivants
 - mieux cerner leurs besoins
 - faciliter leur intégration à la société québécoise et leur insertion au marché du travail

Le point de départ du guide (suite)

- **Des constats**
 - Les participants ont apprécié l'aide reçue;
 - Ils auraient cependant souhaité:
 - obtenir davantage d'information dans leur pays de départ
 - bénéficier d'une évaluation de leurs besoins dès l'arrivée
 - mieux connaître les étapes de leur parcours
 - obtenir un suivi de leurs démarches d'intégration

Le point de départ du guide (suite)

- **Les recommandations pour compléter l'offre de services existante:**
 - ✓ dès le pays de départ, faire connaître les services aux candidats à l'immigration et les inciter à commencer leurs démarches
 - ✓ mettre à leur disposition un outil d'accompagnement (guide d'aide à l'intégration)
 - ✓ développer une approche personnalisée d'accompagnement et de suivi

Plan d'action du MICC

- Plan d'action du MICC 2004-2007 *Des valeurs partagées, des intérêts communs*
 - Objectif 5 : Accélérer et personnaliser la démarche d'intégration
 - Mesure 5.1 : Offrir un accompagnement personnalisé aux personnes immigrantes
 - Moyens d'action
 - Guide d'aide à l'intégration
 - Services d'accompagnement
 - Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants (PANA)

L'accompagnement

- **Des objectifs : autonomie et soutien**
 - Faciliter la prise en charge par la personne immigrante de ses démarches d'intégration
 - L'aider à identifier ses besoins et donner un fil conducteur à ses démarches d'intégration
 - Lui offrir le soutien nécessaire jusqu'à ce qu'elle ait atteint un degré suffisant d'autonomie

L'accompagnement (suite)

- **Des acteurs**
 - Le MICC
 - Les organismes communautaires au service des nouveaux arrivants subventionnés dans le cadre du Programme d'aide aux nouveaux arrivants (PANA).
- **Un outil**
 - une même approche basée sur le guide « Apprendre le Québec »

Le guide « Apprendre le Québec »

- **Un outil personnalisé d'accompagnement**
 - destiné aux candidats à l'immigration et aux nouveaux arrivants (chaque adulte)
 - présente l'ensemble des démarches à entreprendre pour réussir le projet d'intégration au Québec
 - aide la personne immigrante à identifier ses besoins et à organiser ses démarches (favorise l'autonomie)
 - permet à l'agent d'accueil ou l'agent d'accompagnement de focaliser son intervention sur le soutien à apporter au nouvel arrivant

Le guide « Apprendre le Québec » (suite)

- **Sa réalisation**
 - Collaboration d'Emploi-Québec pour la partie sur l'emploi
 - Projet expérimenté auprès de nouveaux arrivants
 - Vaste consultation dans les organismes communautaires au service des nouveaux arrivants, au ministère et chez Emploi-Québec

Le guide « Apprendre le Québec » (suite)

- **Modes de diffusion**
 - En français, en anglais et en espagnol
 - Sous forme de brochure
 - Dans Internet :
 - www.apprendrelequebec.gouv.qc.ca
 - www.apprendresobrequebec.gouv.qc.c
 - www.learningaboutquebec.gouv.qc.ca

Le guide « Apprendre le Québec » (suite)

- **Remise du guide :**
 - À chaque adulte sélectionné
 - Dans la langue la mieux comprise par la personne
 - En incitant la personne à en prendre connaissance avant de partir et à commencer ses démarches
 - Remplace les documents d'information des pochettes *Bienvenue au Québec*



Comment utiliser le guide

	À réaliser ou à commencer de préférence avant de partir.
	À réaliser dans les premiers jours suivant votre arrivée au Québec.
	À réaliser durant votre parcours d'intégration au Québec.

Pour aider la personne immigrante à planifier ses démarches, chaque sujet est accompagné d'un ou de deux pictogrammes

Les services d'accueil et d'aide à l'intégration



- L'accueil à l'aéroport et dans les services Immigration Québec;
- Les premières rencontres avec un agent d'accueil ou d'accompagnement.

La société québécoise



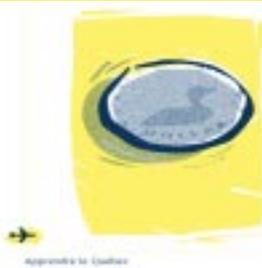
- Les valeurs et les fondements de la société québécoise;
- L'engagement du gouvernement et l'engagement de la personne immigrante.

Les lieux d'établissement



- L'importance de se renseigner sur différentes régions du Québec;
- Les aspects pouvant influencer le choix d'une région;
- Les sessions d'information sur les régions.

Le budget



- L'importance d'évaluer les coûts liés au projet d'immigration et de prévoir un budget suffisant;
- La liste des principales dépenses à inclure dans la planification du budget

Le français



- Le français : une condition essentielle à l'intégration sociale et professionnelle;
- L'apprentissage du français dans le pays de départ;
- Les services offerts au Québec.

Le logement



- Notions sur le logement au Québec:
 - les termes utilisés, le bail;
 - les normes d'habitation québécoises.
- La recherche du premier logement:
 - se loger à l'arrivée;
 - choisir un logement plus conforme aux besoins.

Les documents importants



- Les documents importants à apporter au Québec;
- Les documents à se procurer au Québec:
 - carte d'assurance maladie;
 - numéro d'assurance sociale;
 - carte de résident permanent;
 - permis de conduire.

Les services publics



- L'aide financière à la famille;
- Les services de garde;
- Les services éducatifs;
- Les services médicaux et sociaux;
- Les services municipaux.

Les services bancaires



- L'ouverture d'un compte bancaire;
- La carte de débit bancaire:
 - l'obtenir et l'utiliser.
- Le crédit:
 - les différentes formes de crédit disponibles;
 - la carte de crédit.

Le réseau de contacts



- L'importance de créer un réseau de contacts:
 - réseau personnel;
 - réseau communautaire.
- Des moyens pour y arriver;
- Le bénévolat.

Le travail et la recherche d'emploi



- Les services publics d'emploi et les services en ligne d'Emploi-Québec;
- L'adaptation aux réalités et aux valeurs du marché du travail québécois;
- Le bilan de la situation professionnelle;
- La mise en œuvre d'un plan d'action réaliste et le suivi.

Renseignements complémentaires



- L'arrivée et les premiers jours;
- Le système de santé au Québec;
- Le système scolaire québécois;
- Liste des principales professions et des principaux métiers réglementés;
- Les coordonnées des services Immigration-Québec;
- Liste des principaux sites Internet;
- Adresses courriel pour se renseigner sur les régions du Québec.
- Le logement;
- La famille;
- L'emploi;



Familles d'ici et modèles d'ailleurs

M. Jean-Claude Icart

Sociologue

Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté
CRIEC - Département de sociologie
UQÀM

*Intervention dans le cadre de l'atelier sur **Les familles d'ici et les familles issues de l'immigration**, organisé par le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale, Montréal, le 25 janvier 2006.*

Je voudrais en premier lieu questionner le titre de cet atelier. Il me semble qu'on y trouve un pléonasmisme car les "familles issues de l'immigration" sont également des familles d'ici.

Dans l'argument de l'atelier, on parle aussi d'émigration. Il faut déplorer que l'on n'ait pas parlé du solde migratoire des 25 dernières années car il est nettement positif. C'est exact de dire qu'il y a un déficit au niveau de la migration interprovinciale. Cela fait bien des années qu'on observe à travers le Canada un important mouvement migratoire vers les provinces de l'Ouest, particulièrement l'Alberta et la Colombie-Britannique. Cependant, le solde global du Québec est positif en raison de l'apport de la migration internationale. Il y a eu en moyenne au cours des dernières années, 30,000 arrivées pour 20,000 départs. Le taux de rétention des immigrants s'est donc de beaucoup amélioré au cours des 30 dernières années.

L'énoncé ne précise pas non plus qui est parti : on compte à ce chapitre aussi bien des immigrants que des québécois de souche.

Après ces remarques préliminaires, je voudrais rappeler l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 1990 de l'*Énoncé de politique gouvernementale en matière d'immigration et d'intégration*. Depuis, il n'y a pas vraiment eu de débat de fond sur ces questions, puisqu'un choix de société reposant sur les principes suivants avait été fait :

- le français est la langue commune de la vie publique
- la participation et la contribution de tous sont attendues et favorisées dans cette société démocratique,
- les apports multiples sont accueillis au sein de cette société pluraliste dans les limites qu'imposent le respect des valeurs fondamentales et la nécessité de l'échange intercommunautaire.

Cet énoncé affirme donc :

- le droit et le devoir de tous les citoyens, quelle que soit leur origine, de participer et de contribuer pleinement à la vie économique, sociale, culturelle et politique du Québec;
- l'engagement à bâtir ensemble un Québec pluraliste où les citoyens de toutes cultures et de toutes origines pourront s'identifier et être reconnus comme des Québécois à part entière;

- l'établissement de relations intercommunautaires harmonieuses, où les rapports entre communautés culturelles et la collectivité majoritaire sont empreints de respect mutuel, de reconnaissance de l'apport des cultures d'origine et d'appropriation du patrimoine commun de l'histoire et de la société québécoise.

Des observateurs avaient dès 1991 déploré l'écart entre l'Énoncé de politique et le Plan d'action qui en avait découlé. Plusieurs Plans d'action ont été adoptés depuis par différents gouvernements. Il serait intéressant d'en faire une analyse systématique afin d'essayer de vérifier leur cohérence et surtout leur adéquation avec l'Énoncé de politique, vu leur diversité et questionner ainsi la belle unanimité sur cette question. La politique adoptée a fait l'unanimité, mais cette bonne entente ne semble pas avoir tenu au niveau des Plans d'action. Un énoncé de politique qui n'est pas accompagné de choix de moyens d'action appropriés reste dans le domaine des vœux pieux.

Concernant les obstacles résultant de la persistance d'attitudes négatives d'une partie de la population québécoise envers les communautés plus récemment implantées, comment ne pas penser aux Programmes d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE)? Le postulat de base des PAÉE est que la société serait meilleure si elle assurait des chances égales et une représentation équitable à tous ses membres. Il s'agit donc d'une stratégie à long terme dont le succès ne peut que favoriser la pleine citoyenneté pour tous. Ils constituent essentiellement une réponse systémique, donnée durant un temps limité, à un problème de nature systémique.

Dès 1989, le Gouvernement du Québec mettait sur pied des programmes d'obligation contractuelle et l'année suivante, soit en 1990, le "Programme d'accès à l'égalité de la fonction publique pour les membres des communautés culturelles". L'objectif principal était de recruter 12% de membres des minorités dans la fonction publique, jusqu'à atteindre 9% de l'ensemble. Malheureusement, quelques mois plus tard, le même Gouvernement décrétait un gel de l'embauche dans la fonction publique et par la suite, ce fut la ronde des coupures dans les dépenses publiques, déficit zéro oblige.

En avril 2001, la Loi sur l'égalité en emploi dans les organismes publics entrain en vigueur et fut suivie d'un programme touchant la fonction publique. Les résultats se font encore attendre. Or, le programme d'accès à l'égalité en emploi visant les femmes, adopté en 1985 a pu être implanté avec succès. Ce n'est donc pas la connaissance du fonctionnement d'un PAÉE qui fait défaut. L'hypothèse la plus réaliste est sans doute l'absence de volonté politique. Le problème est que la même analyse qui a abouti à la recommandation des PAÉE devrait être appliquée au monde de l'éducation, des services sociaux et de la santé afin d'apporter des réponses ciblées à des problèmes d'ordre structurel.



Ce que nous voulons souligner ici, c'est que la persistance d'attitudes négatives d'une partie de la population québécoise envers certaines communautés peut être combattue :

- par l'éducation, au sens large du terme
- par des mesures légales (à ce sujet, le travail de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec peut certainement être amélioré)
- mais aussi par des politiques publiques.

Une autre difficulté me semble être cette sorte de valse-hésitation entre la politique adoptée et des modèles venus d'ailleurs.

Entre une politique dite d'assimilation (melting pot américain ou creuset français) et une politique dite communautariste (comme le modèle anglais) qui dans les deux cas ne proposent pas une véritable politique de la relation, pour reprendre la belle expression de Patrick Chamoiseau et de Edouard Glissant, c'est-à-dire l'acceptation franche des différences, sans que la différence soit à porter au compte d'un communautarisme quelconque et la mise en oeuvre de moyens globaux et spécifiques, sociaux et financiers, sans que cela entraîne une partition d'un nouveau genre; la reconnaissance d'une interpénétration des cultures, il est évidemment difficile de se situer au point d'équilibre.

C'est là une tâche exigeante qui ne peut que déboucher sur l'invention d'un nouveau modèle.

C'est non seulement ce à quoi nous sommes condamnés mais il me semble que c'est ce modèle original que nous sommes en train d'élaborer au quotidien depuis les quarante dernières années, même si nous n'arrivons pas encore correctement à le nommer.

Ce *pluralisme culturel* porte l'étiquette de *multiculturalisme* sur la scène fédérale et d'*interculturel* sur la scène québécoise. Par-delà les nuances propres à ces deux déclinaisons, le problème fondamental reste que nous n'avons pas encore su forger les catégories d'analyse propres à cette nouvelle réalité.

En essayant trop souvent de l'appréhender avec les catégories héritées des vieux modèles, nous donnons parfois l'impression de lui faire violence.

Au fond, c'est comme si j'achetais une veste pour un ami au cours d'un voyage à l'étranger et au retour, réalisant que la veste ne lui allait pas, plutôt que de la faire ajuster, je décidais de rogner les épaules de mon ami pour l'adapter lui à la veste. Pour éviter une opération aussi douloureuse, il me semble que nous sommes condamnés à faire du sur mesure.

www.familis.org/riopfq/publication/pensons85/icart.html



Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté

Département de sociologie

Université du Québec à Montréal
C.P.8888, succ. Centre-Ville
Montréal, Québec H3C 3P8

Vox : (1) 514-987-3000, poste 3318
Fax : (1) 514-987-4638

www.criec.uqam.ca/

criec@uqam.ca

jcicart@videotron.ca

La crise identitaire et l'intervention auprès des familles culturellement différentes

Mme Kalpana Das
Présidente directrice générale
Institut interculturel de Montréal

Présentation sur la crise identitaire et l'intervention auprès des familles culturellement différentes au Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec, le 25 janvier 2006.

L'histoire du IIM

Je suis venue ici faire une présentation assez improvisée, mais en écoutant les copanelistes de ce matin, je vais probablement reprendre quelques éléments déjà dits. Je vais traiter la question de l'intervention auprès des familles culturellement différentes, issues d'immigrations ou de communautés ethnoculturelles ou minoritaires.

Pour répondre à la question par rapport à mon appartenance professionnelle et institutionnelle, je suis la directrice générale de l'Institut Interculturel de Montréal. Je suis l'une des personnes qui a développé cet organisme. L'histoire de l'Institut remonte aux années 60, donc cela fait déjà plus d'une quarantaine d'années avec des étudiants collégiaux et des étudiants étrangers, au collège Saint-Laurent. Même à l'époque, on l'appelait un organisme de la rencontre interculturelle. Donc, ce n'est pas avec

la problématique de l'immigration et de l'intégration que nous avons orienté cet organisme, c'était plus la prise de conscience de la diversité de la société au Québec et au Canada qui a amené le fondateur Père Jacques Langlais c.s.c. à songer d'établir un lieu de rencontre entre les gens d'origines culturelles et religieuses différentes. C'est en se basant sur cette réalité là que cet organisme a commencé son existence.

Ce que je voulais dire par cela, c'est qu'aujourd'hui quand on parle de l'interculturalité, on évoque les questions d'immigration et d'intégration des immigrants. Par contre, quand on a commencé l'organisme, ce n'est pas le problème de l'immigration comme tel qui nous a orienté, mais plutôt, le constat fait que la société était toujours pluraliste. Si on remonte dans l'histoire avant l'arrivée des européens, la société autochtone a déjà été une société pluraliste, linguistiquement et culturellement très diversifiée. Ensuite l'arrivée des Européens, et puis d'autres immigrants de différentes régions du monde. Là, on s'est demandé : quelles sont nos responsabilités face à cette réalité pluraliste? Cela était la préoccupation de l'Institut dès le début. Il y avait trois questions de fond qui animaient les activités : ouverture au monde, la question de la religion catholique dans le contexte de la Révolution Tranquille, la relation anglophone-francophone.



Contrairement aux organismes, à travers le Québec, qui travaillent avec les nouveaux arrivants et qui ont comme mission l'intégration des immigrants, l'IIM a développé au fil des années une autre perspective interculturelle sur la réalité de la diversité. D'abord, sa préoccupation était l'éducation populaire ou du public en général à la diversité culturelle. Comment vivre avec les différences culturelles et comment établir les relations entre les communautés de diverses origines composant notre société? Ces questions ont été au cœur de notre action et de notre pensée. Des programmes de formation interculturelle et de recherche-action sur les enjeux et problématiques interculturelles, ont été développés entre les années 1970 et 1990 qui existent jusqu'à présent. Les programmes de formation interculturelle, conçus particulièrement pour le milieu éducatif et scolaire, et pour les établissements de santé et de services sociaux. Pour le volet international, c'étaient les enjeux interculturels du développement et de la coopération internationale et la question des Droits de l'Homme qui nous ont motivé d'offrir des sessions de formation interculturelle pour ceux et celles qui sont impliqués dans ce domaine.

Nous réalisons aussi des projets de recherche-action en ciblant les différentes problématiques sociales concernant la diversité culturelle, religieuse et raciale. Nous essayons d'élaborer une méthodologie interculturelle et communautaire de la recherche-action. J'ai ici quelques documents sur les résultats de quelques projets. Les sujets de la recherche-action sont par exemple : les familles immigrantes et leurs approches de la résolution de problèmes, la crise d'identité des jeunes immigrants, les conditions de vie des aînés et leur santé mentale etc. Si vous voulez plus de précisions sur ces questions-là, vous pourrez consulter nos documents, qui sont disponibles dans le Centre de documentation à l'Institut.

Donc, on a consacré beaucoup de temps et de travail dans la formation interculturelle dans le milieu des établissements. Je me souviens des sessions de sensibilisation que j'ai données aux intervenants de **COFI** (Centre d'orientation et de francisation des immigrants) du Ministère de l'immigration et des communautés culturelles, sur comment travailler avec les nouveaux arrivants.

L'Institut n'est pas un organisme de services aux immigrants mais plutôt un organisme d'éducation et de formation particulièrement des personnes qui travaillent avec les immigrants et les communautés ethnoculturelles. Toutefois, on offre des services de consultation et de conseil interculturel aux familles et aux individus issus de l'immigration, aux couples de mariages mixtes qui vivent des difficultés et des conflits interculturels au sein des familles, aux jeunes, aux parents, etc.,. Donc, on a un service de consultation et conseil auprès de ces gens là, soit en intervention de groupe soit individuellement. Ce service est également donné aux intervenants qui travaillent de différentes façons pour l'intégration des immigrants ou qui travaillent auprès des familles et des populations d'origines diverses dans le domaine de la santé et de services sociaux.

La spécificité de notre action consiste en effet en ce que nous travaillons davantage sur l'aspect psychosocial de l'immigration, au lieu de l'aspect économique et politique. Nous sommes préoccupés par l'aspect le plus viscéral, le plus difficile à décoder : l'aspect psychosocial qui touche plus profondément les nouveaux arrivants et les gens des communautés ethnoculturelles. Comment se fait l'agencement ? Comment vivre ses différences culturelles dans la vie quotidienne dans un nouveau contexte socioculturel? Quel est l'effet de tout cela sur la famille, sur la personne et comment vivre avec ça ? how to cope with it ? Cela est notre focus.

Quand on parle d'une société d'accueil et des autres, on est déjà dans une perspective verticale de notre société en utilisant

des termes tels que, groupe majoritaire et minoritaire, etc. (je ne veux pas rentrer ici dans ces discussions et débats très conceptuels et idéologiques). Ce qui m'intéresse, c'est qu'au moment où on a un regard sur une société d'une façon très verticale, il est difficile de concevoir des balises adéquates pour les relations interculturelles. Il y a, quelque part, une interférence pour arriver à établir un rapport qui favorise beaucoup plus l'échange entre les gens, entre les communautés qui composent la société. Donc, cette interférence s'ingère dans la façon sociale et psychologique d'établir un rapport quelconque.

Toutes les sociétés, à travers le monde, sont pluralistes. Il n'y a pas une seule société homogène dans le monde. Comment peut-on regarder cette société qui a toujours été pluraliste ? Surtout dans le cas de l'Amérique du Nord, étant une terre d'immigration, où il y a différentes couches de populations d'origines très différentes et dans le contexte d'aujourd'hui! Le contexte de modernité qui a suscité une mobilisation de populations d'une région du monde à l'autre. C'est dans ce sens-là que je veux souligner qu'il y a eu une radicalisation de la diversité dans le cas du Québec.

Mais durant les années 1940 et 1950, l'industrialisation du Québec a amené des professionnels de différentes régions autres qu'européennes et qui a coïncidé aussi avec la période de décolonisation de quelques pays, qui étaient colonisés par les pouvoirs européens, comme les pays d'Afrique de l'Asie etc. Donc, cette décolonisation et cette nécessité du développement des pays d'accueil, dont le Canada, qui avaient besoin de main-d'oeuvre pour le processus d'industrialisation, ont coïncidé avec l'immigration/émigration qui a diversifié la provenance des origines raciales, culturelles et religieuses.

À partir des années 1960 et 1970 et après les différentes politiques d'immigration, les nouveaux arrivants n'étaient pas seulement des professionnels qui avaient déjà une connaissance du fonctionnement de la société moderne et occidentale, mais cela a amené des populations, des gens qui sont beaucoup plus profondément ancrés dans leur culture d'origine, que ceux dits professionnels qui ont déjà amorcé le processus d'acculturation assez importante dans leur pays et qui l'ont poursuivi en arrivant ici. Cela est un facteur très important pour comprendre la diversité à l'intérieur des communautés. Après les années 1976, les institutions québécoises francophones, avec la loi 101, étaient confrontées, pour la première fois, à cette diversité, alors qu'avant, cette diversité concernait beaucoup plus les milieux institutionnels anglophones.

Avec toute cette mouvance, on se trouve aujourd'hui avec la complexité de la nature de la société pluraliste au Québec et avec les défis que la société d'accueil doit relever. La société qui accueille les nouveaux arrivants n'est pas une société québécoise francophone homogène, mais une société pluraliste. Si on arrive à penser de cette façon, à ce moment-là, tout le discours prend une autre allure.

Aspects psychosociaux de l'immigration et les facteurs qui influencent les processus d'adaptation des nouveaux arrivants

Comme je l'ai déjà dit, on est plus préoccupé par les aspects psychosociaux de l'immigration. On regarde plus l'impact de ce déplacement sur les familles et les personnes. C'est quoi l'effet ? Je constate quelques éléments qui influencent beaucoup le processus d'adaptation des nouveaux arrivants d'une façon psychosociale.

1. L'immigration/émigration : pourquoi les gens immigrer-ils ?

Chaque personne qui émigre a une trajectoire pré-migratoire et postmigratoire, une expérience vécue, lors de son intégration économique et autre. C'est quoi l'impact sur cette

personne et sur sa famille ? Cet impact est différemment ressenti. Une personne qui arrive comme réfugiée qui demande le statut de réfugié versus une personne qui a décidé d'immigrer n'ont pas la même disposition psychologique.

2. Distance culturelle par rapport à la société dans laquelle on arrive versus la culture d'origine

Chez les gens issus d'origines européennes et occidentales versus l'Amérique de Nord, la distance culturelle est beaucoup moindre comparé à quelqu'un qui vient du Vietnam ou d'Afrique ou d'ailleurs. La culture ne veut pas dire : chanson, danse, nourriture. La culture est la façon d'être, la façon de vivre et la façon de faire les choses. C'est notre rapport avec le monde, avec la nature, etc. On vient avec tout un bagage de savoir/ savoir-faire, car chaque culture possède un savoir par rapport au système familial, valeurs familiales (comment éduquer les enfants, etc.) Entre le savoir/savoir-faire culturels des gens provenant du contexte asiatique/africain versus Nord-américain, la distance est beaucoup plus significative. Ce facteur joue un rôle très important dans le processus s'adapter au nouvel environnement.

3. L'acculturation

L'acculturation que j'ai évoquée tout à l'heure, par exemple, des professionnels, comme Jean Claude et moi-même, qui arrivent ici avec certains outils professionnels modernes versus les personnes qui arrivent sans ces outils. Donc, pour cette première catégorie, le processus d'acculturation a commencé avant de venir ici.

4. Les politiques d'intégration de la société d'accueil

L'auteur Selim Abou a soulevé ce point là. Je considère ceci un facteur très important. Quand une personne se déplace vers un nouveau pays, elle s'adapte spontanément à ce nouvel environnement par des exigences de la vie quotidienne. Par ailleurs, il y a une adaptation ou intégration forcée, par une politique d'intégration qui a certains éléments d'obligation, dont parle Selim Abou. Cela a un impact très différent et un effet sur les personnes et sur leurs processus d'adaptation.

5. L'impact psychosocial sur la famille

Les familles vivent une rupture et une déstabilisation profonde. Par exemple : un père qui arrive ici et qui ne trouve pas de travail, un médecin vietnamien qui n'arrive pas à exercer son métier et qui travaille dans un restaurant ou la femme qui trouve du travail dans la manufacture et fait vivre sa famille. Cela cause un déséquilibre dans les rôles des membres de la famille où la femme devient la source pourvoyeuse et cela affecte grandement l'estime de soi de l'homme. Par exemple, dans les années 80, il y avait beaucoup de suicides chez les hommes vietnamiens. Ils ont mal vécu, amèrement et dramatiquement le déplacement et les changements de rôles. Ils ont perdu l'estime de soi. On observe aussi dans les familles des incidences de violence, qui ne touchaient pas seulement les hommes, mais également la violence des femmes qui se manifeste autrement. Une violence qui est dirigée plus envers soi-même que vers l'extérieur. On le voit aussi chez les jeunes. Cela est souvent causé par une incapacité de vivre et de gérer la rupture et la déstabilisation. Il y a tout un processus de réapprentissage à travers lequel chacun est obligé de passer. L'immigrant connaît la façon de vivre d'une autre société, mais quand il arrive ici, il faut tout réapprendre. Parfois, pour la survie économique, il faut faire un réapprentissage et un recyclage professionnel. Il y a des gens qui abandonnent à un moment donné. Maintenant, je pense qu'avec la politique actuelle et avec les documents développés par le Ministère à cette fin, l'adaptation est plus facile, comparée aux années 70 et 80.

Par contre, la déstabilisation psychologique est liée à la difficulté de décodage de tout au quotidien : recherche de logement, les marchés, les services de santé, et services publics. Mais, sur un plan beaucoup plus large, comme le système politique

et légal, les pratiques dans les institutions, c'est beaucoup plus compliqué et ça les dépasse. Donc, il se trouve dans des situations de difficulté continuellement de décoder, d'agir, de vivre et de s'intégrer. Quand les agents d'immigration ou intervenants lui donnent des informations, il reçoit ces informations, mais l'intégration de ces informations là ne va pas de soi. Quand je suis arrivée, j'avais un problème dentaire en fin de semaine. Je ne savais pas que les cliniques ici ne sont pas ouvertes les fins de semaine. Mes amis m'ont dit de ne pas prendre de risque et me suggèrent d'aller à l'hôpital. Pour moi, « chez nous », on va à l'hôpital quand nous sommes gravement malades et il n'y a pas d'autres recours. Ces choses-là soulèvent les différences culturelles profondes dans la conception de la maladie et de la santé, les pratiques de soin etc. Ce sont des choses qu'il faut retenir quand on parle d'intégration et d'adaptation.

Les immigrants se demandent ce qu'ils ont perdu et ce qu'ils ont gagné en arrivant ici. Une bataille continue au niveau personnel (à l'intérieur de soi) et dans la famille. A-t-on pris une bonne décision de venir ? Ils vont faire la balance de ce qu'ils ont gagné et de ce qu'ils ont perdu. Cela amène un stress énorme. Il y a une dévalorisation et une sous-estime de soi. Il faut tout réapprendre. Quand on parle de contribution, en règle générale, on parle de la contribution de toutes les communautés et de toutes les cultures pour la construction du Québec, on parle de cette contribution à travers le marché du travail, contribution économique, mais il y a tout un savoir et un savoir-faire propres aux gens qui arrivent qui ne sont pas valorisés et parfois même dévalorisés.

Pour résumer les impacts psychosociaux de l'immigration, les points suivants sont importants à retenir :

- phénomène de stress
- dévalorisation et sous-estime de soi
- ambiguïté/conflict au niveau de l'identité d'appartenance
- désintégration identitaire (l'intégration dans la société d'adoption amène une désintégration identitaire chez soi)
- crise identitaire qui s'installe (je ne parle pas des jeunes ce qui est un autre chapitre. Mais, je parle d'une confrontation interne et dans la famille que les gens vivent tous les jours).

La famille et l'intervention

Il existe différents modèles de familles dans le monde. Ici en Amérique du Nord, c'est plutôt la famille nucléaire, même cela change continuellement – monoparentale, famille reconstituée, parents biologiques, et autres types de famille. Ainsi, il y a une variété même dans les familles nucléaires. Par contre, les familles qui arrivent ici, issues d'un contexte socioculturel différent de celui basé sur l'individu, ont des systèmes familiaux basés sur le clan, la tribu, qui sont des familles élargies. En Haïti, par exemple, j'ai appris que les parents biologiques ne sont pas les seuls parents pour les enfants, comme chez nous, mais tout un réseau de membres de la famille élargie ou les voisins qui vivent autour du **Lakou** (la court en créole) qui est considéré comme leurs parents.

Dans ce genre de système familial il y a tout un bagage de savoirs/savoir-faire et les pratiques sociales. Des valeurs familiales et des relations familiales sont gérées beaucoup plus sur la base d'interdépendance que sur celle de l'autonomie de la personne. C'est ça le critère dont il faut tenir compte. Ici dans la famille, on vit sur le principe d'autonomie et d'indépendance (toute la famille cherche à ce que l'enfant devienne indépendant), tandis que dans d'autres contextes, comme dans la famille haïtienne, c'est l'interdépendance qui est prévalent. Psychologiquement, ils sont beaucoup plus disposés avec une famille qui fonctionne plus en groupe et sur une base d'interdépendance que sur celle basée sur l'indépendance et l'autonomie.



En terme d'intervention, la question se pose : comment travailler avec cet type de famille ? Toute notre approche d'intervention est basée sur les valeurs d'autonomie et d'indépendance,

Il y a donc une confrontation au niveau de la compréhension de cette approche d'intervention parce que leurs attentes face à la recherche de l'aide, sont de continuer à réintégrer la famille, non pas de désintégrer la famille. Lorsqu'on fait appel au service à l'enfance ou à la famille, quand un enfant est en danger, on va séparer l'enfant de la famille, au lieu de voir comment le protéger au sein même de la famille. Ici, la confrontation est beaucoup plus profonde au niveau culturel en terme de savoir/savoir-faire. Il y a donc une incompréhension énorme qui est là, mais également la disqualification de ces autres pratiques. L'intervenant se retrouve devant une réalité qu'il ignore.

Par rapport à la dynamique familiale, il ne faut pas se contenter de dire qu'ils ont un problème intergénérationnel. Attention ! La dynamique de relation à l'intérieur d'une famille immigrante est marquée par un conflit interculturel au quotidien. Je vais soulever les différents ancrages culturels qu'on trouve chez les membres d'une famille immigrante, même si elle est ici depuis plusieurs années.

Les parents viennent avec un enfant, ils arrivent dans un contexte socioculturel différent. Donc, ils sont dans une démarche d'ajustement à un nouvel environnement. Un enfant, qui est né avant l'immigration et qui a 5 ans en arrivant ici, fait déjà sa première socialisation dans son pays d'origine (linguistique, avec la famille élargie et avec des amis, etc.). Cet enfant est face à une adaptation, sauf qu'il est encore dans la phase de formation, donc il apprend d'une façon plus vite et s'ajuste à l'environnement plus que ses parents. Un autre enfant qui est né ici a une réalité

complètement différente de celui qui vient avec un bagage. Il socialise, ici, depuis sa naissance.

Pour les besoins familiaux, on fait venir les grands-parents, qui ne travaillent pas, (des nuances peuvent être apportées). Les parents travaillent, alors ils veulent que leurs enfants soient gardés par les grands-parents. Ces derniers sont plus profondément ancrés dans leur culture d'origine que les parents, qui sont en train de vivre une acculturation et qui sont continuellement en contact avec la culture de la société d'adoption, une culture moderne et nord américaine; ils nagent la-dedans, avec toutes les complications que cela apporte. Les enfants, leur ancrage est beaucoup plus dans la société québécoise moderne et nord-américaine. Ils se socialisent dans la société d'adoption donc leur ancrage est beaucoup plus dans la culture d'ici que celle d'origine.

Donc, les grands-parents, les parents et les enfants se retrouvent dans différents ancrages culturels dans le continuum de la culture d'origine et la culture de la société d'accueil. Non seulement le problème linguistique entre les grands-parents et petits-enfants, mais les problèmes culturels. Ils ne se comprennent pas et les grands-parents se sentent souvent isolés. On a fait une recherche sur les aînés, qui a touché huit communautés, que vous pourrez consulter. Donc, cela n'est pas seulement un problème intergénérationnel, mais c'est aussi un conflit interculturel au sein de la famille au quotidien.

Je termine en disant que pour intervenir dans une situation interculturelle, il ne suffit pas d'obtenir l'information sur « la culture du client », mais nous avons besoin de développer des compétences interculturelles. Nous n'avons pas de temps de traiter ce sujet ici aujourd'hui.

www.familis.org/riopfq/publication/pensons85/das.html



Institut Interculturel de Montréal

4917, Saint-Urbain

Montréal (Québec) H2T 2W1

Vox : (1) 514-288-7229

Fax : (1) 514 844-6800

www.iim.qc.ca/

info@iim.qc.ca



Les membres du Conseil d'administration
du Regroupement inter-organismes
pour une politique familiale au Québec
Le 8 février 2006

Marc Lamarche Vice-président trésorier
Claire Tranquille Administratrice
Irène Ranti Administratrice
Merlaine Brutus Administratrice
Julien Ouellet Administrateur
Yves Lajoie Directeur général

Ruth Laliberté-Marchand Première vice-présidente
Gérard Valade Président
Nathalie D'Amours Vice-présidente secrétaire

Éthique et morale : affaires privées ou affaires publiques

La rencontre du 22 février 2006



Les personnes-ressources

M. Jean-Claude Leclerc

Chroniqueur « éthique et religions »
Le Devoir

Mme France Jutras

Professeure titulaire
Département de pédagogie - Faculté d'éducation
Université de Sherbrooke

Mme Louise Lévesque

Infirmière - Retraitée
Professeure titulaire - Faculté des sciences infirmières
Université de Montréal
Chercheuse
Centre de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal

Conscience personnelle et conscience publique

M. Jean-Claude Leclerc

Chroniqueur « éthique et religions »
Le Devoir

Conscience personnelle et conscience publique

Notes d'entretien au déjeuner du Regroupement inter-organisme pour une politique familiale au Québec. JCL, Montréal, le 22 février 2006.

La conscience peut être prise dans deux sens différents, mais reliés. Ainsi, on peut « prendre conscience » d'une situation et, l'ayant fait, on décidera d'agir « selon sa conscience ». Mais ces deux aspects sont en quelque sorte évolutif. Par exemple, l'esclavage a existé durant deux siècles au Canada, sous le régime français puis après la conquête britannique. Certes, les indiens Panis puis les Noirs vendus à de nobles familles et à des membres du clergé ou à des ordres religieux n'étaient pas nécessairement maltraités. On les considérait souvent comme des membres de la famille, on les instruisait dans l'espoir de les convertir à la religion chrétienne. Mais à l'époque, qui avait conscience qu'on commettait une faute grave en déracinant ces gens de leur terre natale et en encourageant la traite des esclaves?

De même, c'est à la suite d'une évolution dans la conscience des choses et dans la conscience morale qu'un Pierre Elliott Trudeau, mon ancien professeur de droit, a pu, devenu premier ministre du Canada, édicter ce qui est devenu une maxime en matière de régulation des mœurs sexuelles. « L'État n'a pas d'affaire dans les chambres à coucher de la nation ». Certes, des comportements tels que les agressions sexuelles sont demeurées dans le code criminel. Mais l'État canadien s'est retiré de la surveillance des chambres à coucher. Ailleurs, il en va autrement encore aujourd'hui, notamment dans certains États américains, où la loi prétend moraliser le comportement sexuel jusque dans l'intimité des gens et de leur demeure.

L'éthique et donc la conscience sont en jeu dans des questions souvent fort pratiques. Ainsi, dans le Plateau, le quartier où nous sommes, la moitié des logements sont occupés par des personnes vivant seules. Les grands logements, qui coûtent normalement plus cher, peuvent plus facilement être loués par des gens qui sont plus à l'aise, n'ayant pas de famille à faire vivre. Par contre, les familles, qui auraient besoin de plus d'espace, ont rarement les moyens de s'y loger.

Si j'étais propriétaire immobilier, je ne diviserai pas mes grands logements pour en faire des bachelors, et je louerai en priorité aux familles. Mais si, devenu conseiller ou maire de

Montréal, j'avais le pouvoir d'imposer le régime que me dicte ma conscience, est-ce que je pourrais le faire? Est-ce que je devrais le faire? Poser la question, c'est en montrer toute la difficulté en même temps que l'importance.

C'est un vieux dilemme que celui qui oppose conscience personnelle et conscience publique. Il est encore d'une brûlante actualité. Mais d'abord notons un récent développement. Après avoir fait aux catholiques un devoir d'appliquer leurs convictions morales dans les affaires politiques, Rome vient d'ouvrir la porte à un accommodement.

L'Église ne veut pas dicter sa doctrine sociale aux autres, déclare Benoît XVI dans son encyclique *Deus Caritas Est*. Elle « ne veut même pas imposer à ceux qui ne partagent pas sa foi des perspectives et des manières d'être qui lui appartiennent ». C'est là un changement doctrinal notable, bien qu'il reste à en mesurer la portée.

Voici quelques mois, des évêques fustigeaient encore les politiciens catholiques qui refusent de suivre dans les affaires publiques les enseignements qu'ils tiennent de l'Église en matière d'avortement, de mariage homosexuel, etc.. Ainsi Mgr Fred Henry, l'évêque de Calgary, déclarait peu avant la dernière élection fédérale : « Dans toute initiative publique, il est moralement incohérent d'abandonner ses propres convictions, si nobles ou pragmatiques en soient les raisons ».

Il suggérait aux dirigeants catholiques de suivre plutôt l'exemple de saint Thomas More, le chancelier anglais qui a préféré être exécuté par Henri VIII plutôt que de désobéir à la loi de l'Église sur le mariage. On a rétorqué à Mgr Henry que Sir Thomas avait, dans son célèbre *Utopia*, pris position en faveur du mariage des prêtres, de l'accès des femmes au sacerdoce, du divorce et même de l'euthanasie, toutes choses contraires à la doctrine catholique, d'hier comme d'aujourd'hui.

Mais More n'avait pas osé contredire les enseignements de l'Église. On n'avait alors pas même le droit d'en discuter. Il allait de soi que conscience personnelle et conscience publique ne faisaient qu'une. C'est aussi l'époque où le principe de l'unité de l'Église et de l'État est tenu pour vérité. Thomas d'Aquin, futur docteur de l'Église, soutiendra que l'État doit favoriser « la vraie religion ».

À cette époque, les protestants vont rompre avec le catholicisme et avec plusieurs de ses enseignements. Mais ils n'ont pas nécessairement renoncé à faire de la société et de l'église une seule et même entité. (Élisabeth II est toujours reine

d'Angleterre et chef de l'Église anglicane). En pays protestants, des catholiques et des protestants dissidents l'ont appris à leurs dépens : ils ont dû faire face à la persécution et à l'exil. On doit à cette intolérance la fondation des États-Unis.

Il faudra attendre le Concile Vatican II pour que l'Église catholique reconnaisse la liberté de conscience, sinon tout à fait le pluralisme religieux. Dans un débat qui fut déchirant, les évêques américains, bénéficiaires de la liberté religieuse aux États-Unis, allaient l'emporter sur les évêques espagnols, captifs d'un pays de chrétienté.

Pourquoi donc devrais-je faire une distinction entre ma conscience personnelle, à laquelle je ne renonce pas dans ma vie privée, et la conscience publique qui n'est pas toujours ma préférence mais à laquelle je me rallie parfois? Deux grands principes s'appliquent ici. La liberté de conscience et la paix sociale.

Dans une société qui reconnaît, comme au Canada, la liberté de conscience, je ne peux imposer mes conceptions aux autres. Même s'il apparaît que mes principes seraient meilleurs que ceux des autres, je ne peux les imposer ni par la loi, sous peine de graves divisions sociales, ni par la force, au risque de provoquer une guerre civile. Car autrement je mettrais la paix sociale en péril. Or la paix est un bien primordial, plus grand que les autres biens. Quand la paix est perdue, bien d'autres valeurs publiques et privées risquent d'être emportées elles aussi.

Aux élections présidentielles des États-Unis, des évêques américains ont prévenu des candidats catholiques que les sacrements leur seraient refusés s'ils se rangeaient à des programmes contraires aux enseignements de l'Église. Une cinquantaine de membres du Congrès, des démocrates, ont alors écrit : « *Comme catholiques nous ne croyons pas qu'il nous revient de faire passer dans la loi les enseignements de l'Église catholique. Nous prêtons serment de représenter tous les Américains, non les seuls catholiques* ».

Bien sûr, il est normal de souhaiter vivre dans une société cohérente, où l'on trouvera dans la vie publique les mêmes principes que dans la vie privée. Bien des cultures ne font pas de différence du reste entre vie privée et vie publique. Le problème, c'est que cette unité-là est incompatible avec la liberté des individus. Elle est carrément impossible dans les sociétés aux communautés différentes. Est-ce à dire qu'il faut cacher ses convictions personnelles et accepter de vivre sous deux registres moraux?

Pas toujours. Il n'y a pas de fossé infranchissable entre conscience publique et privée. La conscience publique sert parfois d'éducatrice à la conscience privée. Pensons à l'abolition de la peine de mort. Il y a des gens, comme à Huntsville, au Texas, où la peine de mort est, au contraire, tout à fait acceptable et acceptée. À l'inverse, la conscience privée sert d'inspiration à bien des politiques publiques. Pensons aux programmes de santé. Non seulement avons-nous les services, mais nous y avons droit. Il y a toutefois des limites à cette influence mutuelle. Une bonne loi doit unir les gens, non les diviser. Un principe, même s'il heurte des gens, mérite d'être défendu.

Il y a des domaines où ma conscience personnelle peut contribuer à développer une conscience publique. Je n'ai pas à favoriser la société de consommation, par exemple. Ni à investir dans des entreprises qui font fi des droits de la personne ou de l'environnement. Acheter c'est voter, dit-on. Voter c'est aussi acheter. De plus en plus de groupes s'emploient à faire prévaloir des conceptions plus morales de la vie publique. En matière de conscience, où l'adhésion libre des personnes s'impose, priorité devrait être donnée à l'information, à l'éducation, aux réalisations exemplaires.

Pour revenir au Plateau, je favoriserais les coopératives, les résidences à but non lucratif et les copropriétés indivises. Quelle société peut prétendre, en effet, à une haute conscience morale si elle n'a même pas le souci de loger ses enfants?

www.familis.org/riopfq/publication/pensons85/leclerc.html



LE DEVOIR.com

LE DEVOIR

2050, de Bleury, 9ième étage
Montréal (Québec) H3A 3M9

Vox : (1) 514-985-3333
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559

www.ledevoir.com
redaction@ledevoir.com



Les membres du Comité exécutif

de l'Organisation mondiale pour les familles - FAMILIS - OMF
Le 15 septembre 2005

Mme Ruth Laliberté-Marchand - Trésorière

M. Yves Lajoie - Président sortant - Secrétaire général

Dra. Lucero Zamudio - Présidente

Sr. Juan Reig Martín - Premier vice-président

N'apparaissent pas sur la photo

Sra Patricia Arés - Deuxième vice-présidente

M. Gérard Valade - Secrétaire international

Valeurs familiales / Valeurs sociales Une question de socialisation ?

Mme France Jutras
Professeure titulaire
Département de pédagogie

Faculté d'éducation
Université de Sherbrooke
www.familis.org/riopfq/publication/pensons85/jutras.html

Valeurs familiales / Valeurs sociales

Une question de socialisation ?

Regroupement inter-organismes
pour une politique familiale au Québec

France Jutras
Université de Sherbrooke
Le 22 février 2006

Introduction

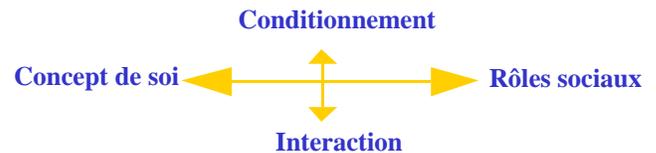
- « Il n'est pas d'éducation sans valeur »
- Qu'est-ce qu'on entend par valeur ?
« croyance durable à l'effet qu'un mode de conduite spécifique ou une fin d'existence est personnellement ou socialement préférable à son opposé ou à sa contrepartie » Legendre, 2005, p. 1429
- Où trouve-t-on les valeurs de l'éducation ?
- Pourquoi éduquer ?

Qu'est-ce que la socialisation ?

- Socialisation (Le Robert): le fait de développer des relations sociales, de s'adapter et de s'intégrer à la vie sociale
- Socialiser (Le Robert): susciter ou développer des rapports sociaux entre individus

Le concept de socialisation

- Deux courants dans la définition de la socialisation: apprentissage des rôles sociaux / formation du concept de soi
- Deux paradigmes pour représenter les processus de socialisation: conditionnement / interaction



Les étapes de la socialisation

- Socialisation primaire : développement des valeurs de base, des croyances, des motivations, des conceptions de soi
- Socialisation secondaire : développement des connaissances et habiletés

Les lieux et les agents de socialisation

- Parents et famille
- École
- Tiers-milieu éducatif et communauté
- Groupes de pairs
- Télévision et médias

Les tensions sociales et éducationnelles

- Approche macrosociologique / micro
- Continuité sociale / développement de la personne
- Socialisation primaire / secondaire
- École / famille
- Industrie / université
- École / communauté

Conclusion

- Les finalités de la socialisation, dans une société axée sur les droits individuels, où cohabitent une pluralité de valeurs et de modes de vie :
 - apprentissage du vivre-ensemble et d'un sentiment d'appartenance à la collectivité
 - Besoin de valeurs communes : l'humanité et la dignité humaine

**Mme France Jutras**

Professeure titulaire

Département de pédagogie

Faculté d'éducation

Université de Sherbrooke

France.Jutras@USherbrooke.ca

Vox : (1) 819-821-8000 poste 1901

Fax : (1) 819-821-6944

Local : A2-0246-0

Université de Sherbrooke2500, boul. de l'Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Information sur les cours et programmes

(1) 819-821-7686

1-800-267-UdeS 1-800-267-8337

www.usherbrooke.ca/

Les aînés aidants

Une force à quelles conditions et avec quels risques ?

Mme Louise Lévesque

Infirmière - Retraitée

Professeure titulaire

Faculté des sciences infirmières

Université de Montréal

Chercheure

Centre de recherche l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal

Conférence, Colloque novembre 2005, Aînés de l'avenir : force ou fardeau, Forum des Citoyens aînés de Montréal et au Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec, le 22 février 2006 avec l'aimable collaboration et permission de M. Henri Gervais, président du Forum des Citoyens aînés de Montréal

Le thème abordé durant ces deux jours de Colloque revêt une grande portée sociale en contribuant à corriger les préjugés qui prévalent trop souvent à l'égard des aînés. Nous entendons souvent dire que les aînés sont une charge pour la société, ils coûtent cher à notre système de santé. De tels propos occultent la contribution des aînés à la collectivité québécoise.

Pour illustrer la force vive que les aînés représentent dans la société, j'ai choisi l'exemple de l'engagement d'un groupe particulier d'entre eux, celui des épouses aidantes et des époux aidants qui prennent soin à domicile, de leur partenaire dont la santé est fragile. J'ai choisi ce groupe pour plusieurs raisons : leur nombre important; leur engagement profond aux soins; les risques sur la santé associés à cet engagement; et les conditions, soit le contexte de leur engagement où les services et les politiques de santé sont peu sensibles à leurs besoins. Dans un premier temps, nous allons examiner ces raisons, pour ensuite, discuter d'avenues possibles pour soutenir davantage ce groupe d'aînés¹.

J'ai eu le privilège de travailler durant plusieurs années avec les aidants familiaux (ou aidants « naturels ») d'un proche âgé fragile. J'ai été témoin de leur ardeur, des nombreux défis quotidiens auxquels ils ont à faire face et de leur grand souci d'assurer le bien-être de leur parent fragile. En les côtoyant, j'ai beaucoup appris sur la solidarité familiale.

Un nombre important de conjoints aidants et de conjointes aidantes

D'entrée de jeu, rappelons que les familles fournissent, à titre non professionnel, près de 90% de l'aide et des soins requis par les aînés fragiles qui vivent à domicile (Statistique Canada, 1999). Parmi les aidants familiaux de personnes atteintes de démence, 37% sont des époux ou des épouses âgés(es), selon l'Étude canadienne sur la santé et le vieillissement (1994).

Un engagement marqué et indispensable à l'État

En plus d'être nombreux, les conjoints et les conjointes aînés(es) constituent un groupe particulièrement engagé. Leur engagement aux soins est plus intense que celui des enfants adultes aidants (voir Montgomery & Williams, 2001). Parmi les aidants, ce sont les épouses âgées ainsi que les époux âgés qui consacrent le plus de temps aux soins; époux comme épouses offrent en moyenne 16,3hres de soins par semaine (Frederick & Fast, 1999). Bien que les femmes aidantes soient plus nombreuses que les hommes aidants, il demeure que de plus en plus d'hommes sont engagés dans les soins. Au Canada, il y a 40% d'hommes aidants en grande majorité des époux âgés (Frederick & Fast, 1999). Ce même phénomène est également observé en Grande-Bretagne (Hirst, 2001) et aux États-Unis (National Family Caregivers Association, 2000). Par ailleurs, très peu d'études ont porté sur ce groupe et le soin au masculin demeure une réalité méconnue, même oubliée. La longévité accrue des hommes explique le fait que de plus en plus d'époux occupent le rôle d'aidant de leur épouse (Hirst, 2001).

C'est jour après jour que les aidants et les aidantes aînés(es) déploient des efforts, qu'ils sont inquiets et témoins de la souffrance de leur partenaire malade et cela pendant plusieurs années. Un aidant sur deux offrent des soins depuis plus de cinq ans, et ce à des personnes avec un profil lourd (Lavioie et al., 1995). Une étude récente (Ducharme et al., sous presse) auprès de 323 conjoints âgés recrutés dans trois régions du Québec, indique que près de 39% des époux âgés offrent des soins personnels à leur épouse à tous les jours ou quelques fois par semaine.

L'engagement des aidants et des aidantes aînés(es) est donc beaucoup plus qu'une aide d'appoint, il s'agit d'une aide intensive et prolongée. Vu leur engagement marqué, leur contribution est indispensable à l'État. De plus, cette contribution va aller en augmentant, compte tenu bien sûr du vieillissement de la population québécoise. Il y a en outre la tendance marquée au maintien à domicile des personnes fragiles et le sous financement des services de maintien à domicile. Actuellement, l'aide prodiguée par les aidants familiaux représente 5 milliards de dollars par année (Fast & Frederick, 1999). La contribution des familles aux soins a augmenté de près de 10% depuis le début des années 90 (Statistique Canada, 1999).

Les familles se voient donc imposer de plus en plus de responsabilités. Prenons l'exemple des soins prodigués par les épouses âgées dans le cadre du virage ambulatoire. Selon l'étude Ducharme et al. (2003, 2004), ces femmes se considèrent de

véritables infirmières. Elles doivent offrir des soins souvent complexes (ex., pansements, injections, surveillance des perfusions intraveineuses, d'appareil respiratoire). La journaliste Suzanne Décarie (Décarie, 1995) écrivait, et je cite : « Si les soignants familiaux démissionnaient en bloc ou faisaient la grève, les soins à domicile tomberaient *illico* (sur le champ). Le système a besoin d'eux ».

Mais au-delà de ces statistiques percutantes, lorsque nous examinons ce que représentent les soins dans la réalité quotidienne des conjoints aidants et des conjointes aidantes, nous voyons l'ampleur notable de leur contribution. Certes, il y a l'accomplissement de tâches de soins personnels (ex., aide au bain, à l'habillage) et d'aide dans les activités de la vie quotidienne (ex., aider à la préparation des repas, au transport). C'est l'image du soin de Monsieur tout le monde.

Cependant, soigner comprend plusieurs autres aspects qui sont moins tangibles, que nous appelons les soins invisibles (Bowers, 1987). En voici quelques exemples : offrir du soutien affectif à la personne malade, assurer son confort, surveiller son état de santé, préserver son autonomie, modifier l'environnement pour qu'il soit sécuritaire, maintenir des liens avec la famille et l'entourage, entreprendre des démarches pour obtenir des services de maintien à domicile (voir Lévesque & Lauzon, 2000).

Il faut certes reconnaître l'importance de l'accomplissement des tâches d'aide et de soins. Par ailleurs, limiter le soin à ces tâches ne donne pas un reflet fidèle de la globalité et de la complexité du soin fourni par les épouses et les époux. Par ailleurs, les aspects moins tangibles du soin sont rarement pris en compte lors de l'évaluation des besoins en services des aidants, même si ces aspects du soin sont les plus importants et les plus difficiles pour les familles (Bowers, 1987).

Les risques associés au fait d'être aidant ou aidante, conséquences sur la santé

Prendre soin de son partenaire comporte son lot d'émotions pénibles, de tristesse et d'inquiétudes. Par exemple, voir son partenaire aux prises avec des pertes d'autonomie ou éprouver de la douleur. Bien que le soin comporte des aspects gratifiants pour les aidants comme se sentir utile en soulageant les inforts de son partenaire malade, il demeure qu'être aidant a des conséquences néfastes sur la santé.

Un grand nombre d'études indiquent que les aidants constituent un groupe à risque sur le plan de la santé (voir Lévesque & Lauzon, 2000). À comparer à des personnes non aidantes, les recherches indiquent une prévalence plus élevée de dépression, plus d'isolement social, une détérioration de leur santé physique et des comportements de santé à risque (voir Lévesque & Lauzon, 2000; voir Schulz & Martire, 2004). Une étude américaine (Schulz & Beach, 1999) a même révélé que le risque de mortalité augmenterait de 63% chez les aidants durant les 4 premières années de la prise en charge à domicile.

En outre, tout en poursuivant leur engagement dans les soins, il arrive que les aidants aînés eux-mêmes aient un état de santé précaire en raison de leur âge. Dans l'étude québécoise sur les époux aidants, 17% d'entre eux avaient 80 ans ou plus (Ducharme et al., sous presse). La santé des aidants aînés comme celle d'autres groupes d'aidants familiaux constitue donc un **enjeu de santé publique** qui commence à être reconnu au Canada et dans plusieurs pays.

Le contexte de soin, un manque d'appui des services et de l'État.

Que fait le système de santé et l'État face à cet enjeu de santé publique ? Examinons tout d'abord le soutien des services de maintien à domicile.

Il est bien connu que les services de maintien à domicile sont insuffisants même si on note une augmentation au cours des

dernières années. Les aidants attendent au dernier moment pour demander des services, lorsqu'ils n'en peuvent plus. Je tiens à dire bien haut que **l'insuffisance des services à domicile ne vient surtout pas d'un abus de la part des aidants**. En effet, plusieurs études indiquent que les aidants sont réticents à utiliser des services de maintien à domicile (Paquet, 1996). Ce phénomène est également observé dans d'autres provinces canadiennes (Penning, 1995) ainsi que dans d'autres pays (Brody et al., 2005).

Au Québec, la moitié des aînés reçoivent de l'aide uniquement de leur famille (Gouvernement du Québec, 2003). Dans une de nos études (Lévesque et al., 2000), on a trouvé que les aidants qui prenaient soin d'un parent âgé ayant une perte d'autonomie importante et qui éprouvaient eux-mêmes de la détresse psychologique, n'utilisaient pas le service de centre de jour ou de répit à domicile. Cette faible utilisation ne signifie pas que les aînés aidants n'ont pas besoin de services. Ils prennent plutôt à leur compte la norme sociale que c'est leur devoir à tout prix de soigner son proche (Paquet, 1996). Les politiques de santé viennent renforcer cette norme du devoir à tout prix en responsabilisant davantage les aidants, le virage ambulatoire en est un exemple.

D'autres aidants abandonnent les services considérant que leur qualité laisse à désirer. Les services manquent de flexibilité, de coordination, ils sont compartimentés. Ils arrivent trop tard et ne correspondent pas aux besoins des aidants. On offre de l'aide pour un bain alors que l'aidant a besoin de répit, d'avoir du temps pour lui. Il y a également le changement trop fréquent de personnel. Alors, comment pouvons-nous espérer que le personnel puisse prendre en compte les préférences et les routines de la personne soignée et de l'aidant ? Il leur est difficile d'établir un climat d'échange, d'écouter les aidants, de leur permettre d'exprimer leurs inquiétudes et de discuter des aspects moins tangibles du soin jugés importants mais difficiles par les familles, tel que mentionné auparavant.

Certes, il y a des milieux qui font preuve d'initiatives louables pour donner des services de qualité, mais le constat général est à l'effet que **les services sont mal intégrés à la réalité des soins que prodiguent les aidants et peu sensibles à leurs attentes et à leurs besoins en matière de services**. À mon avis, il y a deux raisons qui, entre autres, peuvent expliquer ce constat.

Les voici :

- Écart entre la vision du soin des aidants et celle des professionnels des services.

La première raison est **l'écart entre la vision du soin qu'ont les aidants et la vision du soin qui existe dans les services**. Pour les conjoints et les conjointes, le soin s'inscrit dans un processus relationnel d'accompagnement du partenaire soigné. Ils déploient de nombreux efforts pour que leur soin s'arrime aux émotions et aux besoins particuliers du partenaire. Tel que le mentionne Paquet (2003), il s'agit d'une - relation **d'être** avec la personne soignée et non une relation **d'aide** à lui prodiguer -. Le soin, par exemple aider son partenaire à manger, est beaucoup plus que l'exécution d'une tâche. Ce geste est l'occasion de lui témoigner de l'affection et de lui assurer son bien-être. **Les aidants ont une conception hautement humaniste du soin**. Par ailleurs, dans les services, même si les intervenants font tout en leur possible, nous voyons souvent une relation qui a pour cible principale l'aide à prodiguer, car le personnel dispose de peu de temps et change trop souvent. Le rapprochement de ces deux visions du soin s'impose.

- Peu d'attention accordée aux besoins propres des aidants en matière de services.

Dans la grande majorité des services de maintien à domicile, le plan de services est principalement élaboré en fonction 

des besoins du proche fragile, la gravité de sa condition de santé et les tâches requises. Cependant, les services de maintien à domicile resteront incomplets tant et aussi longtemps que les besoins propres des aidants ne seront pas systématiquement évalués et pris en compte lors de l'élaboration du plan de services. Les aidants âgés continueront à être un groupe à risque sur le plan de leur santé, si les services ne s'adressent pas à leurs propres besoins de santé et de soutien.

De telles constatations nous obligent à s'interroger sur la manière de concevoir les services. Notre système de santé a consacré beaucoup d'argent pour élaborer des modes de gestion de soins et des programmes de soutien à domicile basés sur des critères standardisés, sans parler des grilles de calcul des heures/soins pour déterminer le plan de services. Une telle approche standardisée va à l'encontre même du **caractère humain et complexe des soins offerts par les familles. Les aidants ont-ils été consultés lors de l'élaboration de ces programmes ?** Ne l'oublions pas, les aidants sont les principaux détenteurs d'enjeux, les plus intéressés et ceux qui connaissent le mieux le soin donné par les familles et le soutien qu'ils souhaitent recevoir des services et à quel moment.

Pour ce qui est du plan politique, il y a certes le discours officiel de l'État favorable à des mesures de soutien aux aidants, mais leur mise en application se fait encore attendre. La politique actuelle considère les aidants comme **des ressources au système de santé pour combler le faible engagement de l'État.** Leur contribution est prise pour acquise par l'État et le système de santé et la Société.

Une vision alternative

Il m'apparaît impératif de sortir de la logique où la famille à elle seule, a la responsabilité du soin. Une politique de services sensibles aux besoins des aidants requiert que les services considèrent les aidants âgés en tant que groupe qui a ses propres besoins de santé et de soutien, en d'autres mots, les considérer des clients du système de santé qui ont leurs propres besoins de santé et de soutien. D'ailleurs, c'est ce que font certains pays, notamment la Grande-Bretagne et la Suède.

En Grande-Bretagne, il y a une loi qui oblige les professionnels des services à prendre en compte les besoins propres des aidants lors de l'élaboration du plan de services à domicile. Cette loi, le *Carers' Recognition and Services Act* (Department of Health, 1995), existe depuis 1995 et d'autres législations sont venues compléter ou renforcer cette loi. Depuis 1999 (voir Department of Health, 2001), on offre aux aidants une allocation sous forme de paiement direct pour qu'ils puissent se procurer des services de répit (voir les différents sites Web indiqués à la fin de la liste de références).

Il y a dans tout le pays des centres pour les aidants familiaux sans but lucratif. J'ai visité un de ces centres, le *Princess Royal Trust Leeds Carers*. Voici les principaux services que ce Centre met à la disposition des aidants : écoute téléphonique; personnes-ressources disponibles sur place ou à domicile pour évaluer les besoins de soutien et de santé des aidants et leur expliquer comment rejoindre les services de santé et les services sociaux; publication d'un bulletin mensuel gratuit qui est envoyé aux aidants pour les informer des activités du Centre et maintenir les contacts. Ce Centre offre des conférences aux intervenants des services de santé et des services sociaux afin de les informer des besoins en services des aidants. Le Centre a également mis sur pied un programme original destiné aux aidants difficiles à rejoindre. Au Québec, il existe un tel centre au CLSC René Cassin.

La Suède offre des allocations qui permettent à la personne soignée de payer un membre de la famille pour lui donner des soins, à la condition d'avoir besoin d'au moins 17hres de soins par semaine. On offre également aux aidants familiaux de moins

de 65 ans un salaire similaire à celui du personnel des agences de soins à domicile. Un autre programme permet aux aidants qui ont un emploi rémunéré de s'absenter de leur travail lorsqu'un de leur proche a besoin de soins de compassion. Cette mesure s'apparente au récent programme canadien.

En conclusion

Les époux aidants et les épouses aidantes représentent une force vive dans la Société québécoise. Leur contribution est indispensable à l'État, ils sont nombreux et leur engagement aux soins de leur partenaire est particulièrement profond. Par ailleurs, ces aidants et ces aidantes encourent des risques sur le plan de leur santé. Qui plus est, le prendre soin a lieu dans un contexte où la reconnaissance sociale de leur contribution se fait attendre ainsi que des mesures concrètes pour les soutenir et assurer leur qualité de vie.

La vulnérabilité qui ombrage la destinée de certains âgés, ne doit pas nous faire oublier que bon nombre d'entre eux sont vivement engagés dans la collectivité. Les époux aidants et les épouses aidantes en sont un exemple. Rendons hommage à ces aidants âgés pour leur contribution sociale hautement humaniste. **À l'heure où on parle de solidarité sociale, ce groupe nous en donne un exemple bien concret et c'est là, une autre contribution des âgés à la collectivité québécoise.** Selon Frédérick Lesemann (1989), un spécialiste québécois de l'analyse politique, il faut parler de Familles-Providence et non d'État-Providence.

Notes

¹ À cause du temps limité, je ne peux pas parler de la contribution des conjoints et des conjointes qui offrent de l'aide et des soins à leur partenaire en milieu d'hébergement. Ils sont nombreux et tout aussi engagés dans les soins que les aidants âgés d'un partenaire vivant à domicile. Ce sujet pourrait d'ailleurs faire l'objet d'une présentation en soi.

Références

- Bowers, B.J. (1987). Inter-generational care-giving: Adult caregivers and their aging parents. *Advances in Nursing Sciences*, 9 (2), 20-31.
- Brody, H., Thomson, C., Thomson, C., & Fine, M. (2005). Why caregivers of people with dementia and memory loss don't use services. *International Journal of Geriatric Psychiatry*, 20, 537-546.
- Décarie, S. (1995). « Les aidants naturels : des partenaires oubliés et fatigués ». *L'omnipraticien*, 2 août, 26-28.
- Department of Health (2001). *National Service framework for older people*. London, United Kingdom: Department of Health.
- Department of Health, DH (1995). *Carers' (Recognition and Services) Act*. Chapter 12. London, United Kingdom: HMSO. Printed by Paul Freeman, Controller and Chief Executive of her Majesty's Stationary Office.
- Ducharme, F., Pérodeau, G., Paquet, M., Legault, A., & Trudeau, D. (2004). Virage ambulatoire et soins familiaux à domicile : Un enjeu de santé publique. *Revue canadienne de santé publique*. 95, 64-68.
- Ducharme, F., Pérodeau, G., Paquet, M., Legault, A., & Trudeau, D. (2003). *Virage ambulatoire : Perceptions et attentes envers les services destinés aux aidants familiaux de personnes âgées*. Rapport de recherche soumis au Conseil de recherche en sciences humaines du Canada. Montréal : Faculté des sciences infirmières/Chaire Desjardins en soins infirmiers à la personne âgée et à la famille.
- Ducharme, F., Lévesque, L., Lachance, L., Zarit, S.H., Vézina, J., Gangbee, M., & Caron, C. (Sous presse). Older husbands as caregivers of their wives: Context of care and relational aspects. *International Journal of Nursing Studies*.

Étude canadienne sur la santé et le vieillissement (1994). Patterns of caring for people with dementia in Canada. *Canadian Journal on Aging/La revue canadienne du vieillissement*, 13, 470-487.

Frederick, J.A., & Fast, J.E. (1999). Le profil des personnes qui prodiguent des soins aux aînés. *Tendances sociales canadiennes, automne*. Ottawa : Statistique Canada. Catalogue no 11-008, pp. 29-33.

Fast, J., & Frederick, J. (1999). Informal caregiving: Is it really cheaper? Conférence présentée au *International Association of Time Use Researchers*. Colchester, England, 6-8 octobre.

Gouvernement du Québec (2003). *Chez soi, le premier choix. La politique de soutien à domicile*. Québec : Auteur.

Hirst, M. (2001). Trends in informal care in Great Britain during the 1990s. *Health and Social Care in the Community*, 9, 348-357.

Lavoie, J.-P., Lévesque, L., & Jutras, S. (1995). Aidants familiaux. Dans le *Rapport de l'Enquête sociale et de santé 1992-1993*, chapitre 3 (pp. 45-80). Québec : Ministère de la santé et des services sociaux, Gouvernement du Québec.

Lesemann, F. & Chaume, C. (1989). *Familles-Providence, la part de l'État*. Montréal : St-Martin.

Lévesque, L., Cossette, S., Potvin, L., & Benigeri, M. (2000). Community services and caregivers of a demented relative: Users and those perceiving a barrier to their use. *Canadian Journal on Aging/La Revue canadienne du vieillissement*, 19, 186-209.

Lévesque, L. & Lauzon, S. (2000). L'aide familiale et le soin d'un proche atteint de démence. Dans P. Cappeliez, P. Landreville, & J. Vézina (Éds). *Psychologie clinique de la personne âgée* (pp. 217-238). Ottawa : Masson.

Montgomery, R., & Williams, K. (2001). Implications of differential impacts of caregiving for future research on Alzheimer care. *Aging and Mental Health*, 5 (Supplément 1), S23- S34.

National Family Caregivers Association (2000, Summer). *Caregivers Survey – 2000*. Kensington, MD: Author.

Paquet, M. (1996). La réticence des personnes-soutien de personnes âgées dépendantes vis-à-vis l'utilisation des services de soutien formels : un défi pour le milieu de la recherche et de l'intervention. *Canadian Journal on Aging/La Revue canadienne du vieillissement*, 15, 442-462.

Paquet, M. (2003). *Vivre une expérience de soins à domicile*. Québec : Presses de l'Université Laval.

Penning, M.J. (1995). Cognitive impairment, caregiver burden and the utilization of home health services. *Journal of Aging and Health*, 7, 233-253.

Schulz, R., & Beach, S. (1999). Caregiving as a risk factor for mortality. The caregiver health effects study. *Journal of the American Medical Association*, 282, 2215-2219.

Schulz, R., & Martire, L. (2004). Family caregiving of persons with dementia. Prevalence, health and support strategies. *American Journal of Geriatric Psychiatry*, 9, 211-226.

Statistique Canada (1999). *Soins aux personnes âgées au Canada : Contexte, contenu et conséquences*. Texte de Keating, N., Fast, J., Frederick, J., Cranswick, K., & Perrier, C. Ottawa : Auteur. Catalogue no 89-570-XPX

Sites Web

Carers Leeds : <http://www.carersleeds.org.uk>

Department of Health, London, England : <http://www.doh.gov.uk/nsf/olderpeople.htm>

Department of Health Care and Medical Services, Division of Elderly, Suède : <http://www.sos.se>

www.familis.org/riopfq/publication/pensons85/levesque.html



Mme Louise Lévesque

Infirmière - Retraitée

Professeure titulaire

Faculté des sciences infirmières

Université de Montréal

Chercheure

Centre de recherche
de l'Institut universitaire
de gériatrie de Montréal

louise.levesque@umontreal.ca

Vox : (1) 514-343-6199

Université de Montréal

C.P. 6128, succursale Centre-ville

Montréal Qc H3C 3J7

Vox : (1) 514-343-6111

www.umontreal.ca/

CRIUGM

www.criugm.qc.ca/

**Centre de recherche
de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal**

4565, chemin Queen Mary
Montréal (Québec) H3W 1W5

Vox : (1) 514-340-3540

Fax : (1) 514-340-3548



Assemblée générale

du Conseil de développement
de la recherche sur la famille du Québec
tenue à Trois-Rivières
le jeudi 15 juin 2006.

Lors de cette Assemblée,
Mme Ruth Laliberté-Marchand
pionnière et fondatrice du Conseil
a été honorée.

M. Gérard Valade

président
du Regroupement inter-organismes
pour une politique familiale au Québec
y a également été élu
membre du Conseil d'administration

Les familles et la consommation

La rencontre du 15 mars 2006



Les personnes-ressources

M. Réal Coallier
Directeur par intérim
Direction régionale Montréal, Montérégie et Laval
Office de la protection du consommateur

Mme Marie-Hélène Legault
Conseillère ACEF de l'Est de Montréal
L'Association coopérative d'économie familiale

Mme Diane Gariépy
Rédactrice en chef du bulletin Simpli-Cité
Réseau québécois pour la simplicité volontaire

L'Office de protection du consommateur

**L'Office de la protection
du consommateur**

Maître d'œuvre de la protection
des consommateurs québécois

L'OPC

Depuis le
14 juillet 1971
34 ans
au service
des Québécoises et des Québécois

Notre ministre


Monsieur Yvon Marcoux,

ministre de la Justice,

est le ministre responsable

de l'organisme

L'administration de l'OPC


• Un conseil d'administration
de neuf membres nommés
par le gouvernement

• Monsieur Yvan Turcotte,
président

Nos lois

• Les quatre lois administrées par l'OPC
• Loi sur la protection du consommateur
• Loi sur les agents de voyages
• Loi sur le recouvrement de certaines créances
• Loi sur les arrangements préalables
de services funéraires et de sépulture

Vision

• Développer un climat de confiance
• Nécessaire à la prospérité du Québec
• Favorisant les rapports équitables
entre consommateurs et commerçants



Mission

- Protéger le consommateur québécois
- Représenter ses intérêts
- Appliquer les lois sous notre responsabilité

Valeurs

- Compétence
- Impartialité
- Intégrité
- Loyauté
- Respect

Notre mandat

- **Article 292.** L'Office est chargé de protéger le consommateur et à cette fin:
 - *a)* de surveiller l'application de la présente loi et de toute autre loi en vertu de laquelle une telle surveillance lui incombe;
 - *b)* de recevoir les plaintes des consommateurs;
 - *c)* d'éduquer et de renseigner la population sur ce qui a trait à la protection du consommateur;
 - *d)* de faire des études concernant la protection du consommateur et, s'il y a lieu, de transmettre ses recommandations au ministre;

- *e)* de promouvoir et de subventionner la création et le développement de services ou d'organismes destinés à protéger le consommateur, et de coopérer avec ces services ou organismes;
- *f)* de sensibiliser les commerçants, les fabricants et les publicitaires aux besoins et aux demandes des consommateurs;
- *g)* de promouvoir les intérêts des consommateurs devant un organisme gouvernemental dont les activités affectent le consommateur;
- *h)* d'évaluer un bien ou un service offert au consommateur;

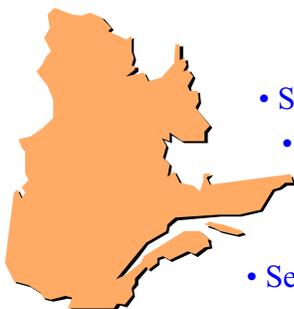
- *i)* de coopérer avec les divers ministères et organismes gouvernementaux du Québec en matière de protection du consommateur et de coordonner le travail accompli dans ce but par ces ministères et organismes.

Notre force, nos moyens

- Nos 117 employés
 - À Québec: 50 personnes
 - À Montréal: 42 personnes
 - En région: 25 personnes
- Notre budget de 7 429 400 \$

Notre réseau

- Les 11 bureaux régionaux



- Montréal • Québec
- Saguenay • Trois-Rivières
- Gatineau • Saint-Jérôme
- Gaspé • Rimouski
- Sherbrooke
- Sept-Îles • Rouyn-Noranda

Des chiffres

- En 2004-2005...
 - Demandes de renseignements : 246 459
 - Formulaires de plaintes : 17 020
 - Enquêtes et inspections : 506
 - Interventions juridiques : 250
 - Jugements obtenus : 98
 - Amendes imposées : 477 232 \$

Traitement des plaintes

- 6609 plaintes écrites reçues
- 6697 dossiers traités (214 dossiers par ERT)
- 3157 plaintes versées au Profil du commerçant.
- 1943 conciliations effectuées
- 1070 conciliations réussies (55%)
- 1 491,483.70\$ en indemnisation aux consommateurs * (*1 393, 91\$ par dossier)

Nos moyens

- Information et éducation
 - Réception des demandes et plaintes
 - Chroniques radio / télé
 - Semaines thématiques
 - Conférences / Salons
- Représentation des intérêts des consommateurs
- Surveillance des lois
 - Réception et traitement des plaintes
 - Rencontres avec des commerçants
 - Tables de concertation
 - Enquêtes et poursuites

Activités de communication

1127 activités de communication dont:
728 activités de communication ont été réalisées par les bureaux régionaux à savoir:

- 288 chroniques
- 70 entrevues
- 251 demandes de soutien
- 46 communiqués de presse
- 35 rencontres / relations publiques
- 22 conférences et 16 autres activités.

Pour nous joindre

- Téléphone sans frais, de partout au Québec
1 888 OPC – ALLO
- Internet
www.opc.gouv.qc.ca
real.coallier@opc.gouv.qc.ca
- Production DSC
2005-05-31

www.familis.org/riopfq/publication/pensons85/coallier.html

Ventilation de la demande

Catégorie	Nombre	%
Véhicules automobiles	43 003	17,45 %
Organismes entreprises	38 543	15,64 %
Biens personnels	36 514	14,82 %
Habitation	32 239	13,08 %
Services financiers	27 721	11,25 %
Mobilier	23 861	9,68 %
Services personnels	20 503	8,32%
Autres sujets	6 591	2,67 %
Indication des prix	4 440	1,80 %
Commerce électronique	403	0,16 %
<i>(Références)</i>	<i>12 641</i>	<i>5,13%</i>
Grand Total	246 459	100 %

Nos partenaires

- Les associations de protection de consommateurs (±40)
- L'industrie
- Les services gouvernementaux
- Le milieu universitaire
- Le magazine Protégez-Vous



M. Réal Coallier

Office
de la protection
du consommateur

Québec 

5199, rue Sherbrooke Est
Aile A
Bureau 3671
Montréal (Québec) H1T 3X2

Partout au Québec
1 888 OPC-ALLO

Les familles : budget, endettement et consommation

Mme Marie-Hélène Legault

Conseillère

ACEF de l'Est de Montréal

L'Association coopérative d'économie familiale

L'Association coopérative d'économie familiale

L'Association coopérative d'économie familiale est un organisme sans but lucratif qui intervient dans les domaines du budget, de l'endettement et de la consommation.

L'ACEF a pour mission d'éveiller l'esprit critique du consommateur pour qu'il reprenne son pouvoir dans sa consommation personnelle et face au système économique dans lequel il évolue. En concertation avec le milieu, l'ACEF travaille à assainir les pratiques commerciales, à influencer les décisions ayant une portée sur les choix de consommation et sur la qualité de vie des citoyens, prioritairement celles qui touchent les citoyens les plus vulnérables.

L'ACEF offre une variété de services facilitant l'équilibre et le contrôle du budget personnel ou familial. Que ce soit **la consultation budgétaire, les différents cours offerts, les ateliers d'information** pour les groupes, l'ACEF adapte les contenus aux besoins des clientèles rencontrées. Une partie de ces services sont réservés à la population ou aux organismes domiciliés sur notre territoire.

L'ACEF soutient les consommateurs aux prises avec des pratiques commerciales abusives et les informe de leurs droits. En dénonçant la surconsommation et le gaspillage, l'ACEF travaille pour l'épanouissement des consommateurs et le développement d'une société plus juste. Si vous trouvez intéressant le travail, les activités et les actions entrepris par l'ACEF de l'Est de Montréal, **devenez membre!**

La consultation budgétaire

Un service confidentiel et gratuit pour les personnes qui vivent des difficultés budgétaires ou des problèmes d'endettement. Nous évaluons la situation, examinons les avenues de solution et intervenons à l'occasion auprès de certains créanciers. Avant d'appeler pour prendre rendez-vous, lisez le texte Les solutions aux dettes. Vous trouverez peut-être déjà des pistes de solution à vos problèmes. Vous pouvez également faire une esquisse de votre budget grâce à la grille budgétaire. Ce service est offert uniquement à la population habitant le territoire desservi par l'Acef.

Les cours offerts

L'Acef offre deux séries de cours. Pour connaître les dates des prochains cours, surveillez la rubrique **À l'agenda** du menu de l'Acef.

Les cours sur le budget

Une série de trois rencontres (voir plan) où les participants apprennent à maîtriser une méthode budgétaire simple et efficace tout en se donnant une occasion de réfléchir sur leurs propres habitudes de consommation. Pour en savoir un peu plus long, renseignez-vous sur notre vision du budget.

Le Réseau de protection du consommateur du Québec

En 1996, le Réseau de Protection du Consommateur du Québec (RPC) naît d'une initiative de l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) de l'Est de Montréal qui désirait réunir toutes les ACEF du Québec. Le premier but du RPC est de rendre accessible, à un même endroit, les informations dont dispose chacune des associations dans le domaine de la protection du consommateur.

Vous trouverez sur le site du RPC des informations fournies par vingt-cinq associations de consommateurs, des organismes qui

Si vous n'avez pas le temps de suivre un cours sur le budget, vous pouvez faire votre planification budgétaire en ligne! Ou encore acheter notre cahier-budget (incluant le guide d'utilisation).

Coût des cours: 50\$ pour une personne, 60\$ pour un couple (cahier-budget de l'Acef inclus)

Les cours d'accession à la propriété

Une série de quatre rencontres (voir plan) pour vulgariser les aspects financiers et légaux de l'achat d'une première maison, et pour savoir ce qu'il faut surveiller lors de l'inspection.

Coût des cours: 70\$ pour une personne, 85\$ pour un couple (notes de cours incluses).

L'aide au consommateur pour défendre ses droits

L'Acef aide et supporte les consommateurs dans la défense de leurs droits face aux pratiques commerciales abusives.

Si un consommateur sent qu'il est victime d'une pratique illégale ou veut mieux connaître ses droits et obligations dans le domaine de la consommation, l'Acef peut le renseigner et lui expliquer les démarches à entreprendre pour être mieux respecté.

Dans les cas où plusieurs consommateurs font appel à l'Acef pour un problème semblable, nous dénonçons publiquement les pratiques douteuses ou frauduleuses.

Ce service est disponible pour la population résidant sur le territoire desservi par l'Acef.

Des ateliers sur mesure pour les organismes

Sur demande, l'Acef peut offrir des sessions d'information sur le budget ou la consommation, adaptées aux besoins de différentes clientèles : groupes de femmes, jeunes, immigrants, personnes âgées, services d'aide aux employés, etc.

Selon la durée et le type de rencontre, des tarifs seront établis. Ce service est offert aux organismes établis sur notre territoire.

Dossiers récents

*Hydro-Québec * Pauvreté * Famille * Jeunes et \$ * Achat maison * Simplicité * Endettement * Groupe d'entraide

Consommation

* Quels papiers conserver ? * Dossier de crédit * Étiquetage * Autos usagées * Cellulaires * Testament * Assurance-vie * Épargne études * Renovations

Documents

* Consommation* Environnement* Conférences* Achat maison* Jeunes et \$* Coût 1er bébé* Outils budget* Achat impulsif

Communiqués

* Vente itinérante * Agence de recouvrement * Achez maintenant * Redresseurs financiers * Achat maison 0 % comptant * Déménagement * Accèsbanque * CRÉDIT: Danger * Louer Acheter * REER

Autres dossiers

* Plan d'aliment* Condo-vacances

oeuvrent aux quatre coins du Québec et dont la principale mission est d'informer et défendre les consommateurs.

ACEF Amiante-Beauce-Etchemins

ACEF Rive-sud de Montréal

ACEF de la Mauricie

ACEF Rive-sud de Québec

ACEF de l'est de Montréal

Association des consommateurs pour la qualité dans la construction

ACEF de l'Île-Jésus

CRIC de Port-Cartier

ACEF de l'Outaouais
 ACEF de Lanaudière
 ACEF des Basses-Laurentides
 Action Réseau Consommateur / Fédération des ACEF du Québec
 Désormais: l'Union des consommateurs
 ACEF des Bois-Francs
 Coalition des associations de consommateurs
 ACEF du Grand Portage
 GRAPE de Québec

ACEF du Haut-St-Laurent
 Option Consommateurs
 ACEF du Nord de Montréal
 ACEF de l'Estrie
 ACEF du Sud-Ouest de Montréal
 Service budgétaire populaire MRC d'Asbestos
 Service budgétaire populaire de L'Estrie
 ACEF Montérégie-est

www.familis.org/riopfq/publication/pensons85/legault.html



Mme Marie-Hélène Legault

acef de l'est
de montréal

L'ACEF de l'Est de Montréal

5955, rue de Marseille
 Montréal (Qué) H1N 1K6
 Vox : (1) 514-257-6622
 Fax : (1) 514- 257-7998

www.consommateur.qc.ca/acefest/index.htm

acefest@consommateur.qc.ca



**Le Réseau de protection
du consommateur du Québec**

www.consommateur.qc.ca/

RPC@consommateur.qc.ca

Au sujet de la simplicité volontaire

Mme Diane Gariépy

Rédactrice en chef du bulletin Simpli-Cité
 Réseau québécois pour la simplicité volontaire

Qu'est-ce que la simplicité volontaire ?

En réalité, personne ne peut définir la simplicité volontaire à 100%. La simplicité volontaire est une mode aux contours un peu flou. Tout le monde peut quand même essayer de la définir parce que ce n'est pas une appellation contrôlée. Personnellement, je dis toujours que c'est une réflexion sur l'art de vivre qui commence par un refus de se laisser mener par la société de consommation.

Un vieux truc

La simplicité volontaire est une mode... En fait, c'est à la fois une mode et un très vieux truc. À chaque fois dans l'histoire de l'humanité que les êtres humains ont exagéré dans l'utilisation des biens, des sages se sont levés pour rappeler que la modération a bien meilleur goût. On peut ainsi expliquer pourquoi la simplicité volontaire est tellement populaire à partir du XX^{ème} siècle. Considérons trois dates clés en Amérique du Nord :

1920

C'est le début de la publicité. On commence à nous vendre ce dont on n'a pas vraiment besoin mais qui nous fait envie.

1950

C'est le début de la fabrication de réfrigérateurs qui ne durent pas plus de 10 ans. C'est ce qu'on appelle la désuétude planifiée.

1980

Le pouvoir financier veut endiguer l'inflation en haussant les taux d'intérêt; il en résulte que les riches deviennent de plus en plus riches et les pauvres (endettés) de plus en plus pauvres. On nous vend alors le néo-libéralisme...et son cortège d'aberrations : tout devient une marchandise, même l'eau, toute mesure sociale est perçue comme une entrave à la liberté de commerce, etc.

On peut dire que, oui, la simplicité volontaire arrive à point pour remettre en question la course au profit.

Quatre motivations pour pratiquer la SV

Justice

Est-ce juste que nous prenions 64% des richesses de la planète alors que nous ne représentons que 16% de la population mondiale ?

Dépenser moins, ça permet d'avoir des sous pour la solidarité, pour les campagnes de Centraide. C'est avoir l'argent pour des achats équitables, des aliments biologiques même s'ils coûtent un peu plus cher.

Dépenser moins, ça permet aussi de moins travailler contre salaire. Travailler moins, ça libère du temps pour être plus proches des gens qu'on aime et pour s'engager socialement.

Environnement

Dépenser moins, réutiliser, recycler, voilà des mesures qui protègent notre planète en vue des besoins des générations futures. Si nous mettions une cloche de verre au-dessus de la ville de Montréal, combien de temps pourrions-nous survivre avec l'organisation actuelle ? Ne devrions-nous pas emprunter les transports en commun et convertir les stationnements des centres d'achats en jardins ? Il est préférable d'amener la campagne en ville que de transporter la ville à la campagne.

Consommer moins, c'est s'assurer que demain va pouvoir exister.

Santé

Trop de biens et trop de consommation, ça provoque l'encombrement, le stress, les inquiétudes : Dans les pays dits développés, on remarque de plus en plus les « maladies du trop » : trop de graisse (obésité), trop de travail et de stress (burn out) , trop de stress (infarctus).

Spiritualité (le soin de son âme)

On a beau avoir rejeté les grandes religions, il demeure que quelque chose, en nous, veut grandir. C'est la spiritualité. L'appel au dépassement. On se demande : Est-ce que je réussis ma vie ? Qu'est-ce que je voulais faire de ma vie quand j'étais jeune ? Il arrive parfois qu'on a l'impression de marcher à côté de sa vie. Or, la simplicité volontaire, avec le temps qu'elle libère,



permet de répondre aux questions philosophiques, à retrouver ses valeurs dans le melting pot des prêts-à-penser modernes.

La simplicité volontaire, parce qu'elle encourage des budgets équilibrés et non l'endettement, permet également la liberté de pouvoir changer d'employeur ou même de profession pour toujours exercer l'emploi qui correspond à ses valeurs.

Les familles et la sv

Je vous propose deux idées :

- Plus vous allez répondre aux besoins relationnels de vos enfants, plus ils seront équipés pour résister aux pièges de la société de consommation.
- Dépensez moins pour le standing social et donnez plus de temps à vos enfants et ils vous en remercieront, un jour.

Quels sont ces besoins relationnels des enfants ?

- Se sentir aimé sans conditions, gars ou fille, hyperactif ou tranquille, intelligent ou dernier de classe.
- Se sentir en sécurité, ce qui exige la permanence des parents, divorcés ou pas. Permanence veut dire disponibilité mentale : pas épuisé par le travail ou les rénovations...
- La confiance en soi : des encouragements, de la compréhension dans les difficultés, de l'accompagnement.
- L'affirmation de soi et l'apprentissage de la gestion des conflits : leurs chicanes devraient nous mobiliser plutôt que nous impatienter.
- La ténacité : il nous faut leur montrer à mener des projets à terme...en respectant leur âge.
- La capacité d'analyse, l'endurance, dans le respect de leurs limites et de celles des autres.
- Savoir reconnaître ses torts, savoir s'excuser, savoir demander de l'aide plutôt que de faire semblant, savoir s'évaluer correctement (de se prendre ni pour Dieu ni pour diable).
- Savoir se faire des amis et surtout les conserver.

On s'éloigne de la simplicité volontaire ? Pas du tout ! C'est une question de focus ! Moins se concentrer sur les biens et considérer davantage les relations humaines.

On pourrait dire autrement : Donnez à vos jeunes la capacité de vivre en solidarité avec les autres et vous les protégerez beaucoup plus qu'en leur achetant tout ce qu'il faut pour qu'ils soient autosuffisants.

N'oublions pas que l'être humain est un animal grégaire.

Comme les loups, il doit sa survie au fait qu'il vit avec ses semblables.

Quand la grippe aviaire nous aura rejoints, ce ne sont pas tant les vaccins qui vont nous sauver de la mort, mais notre capacité à respecter les règles, à résister à la tentation de passer devant les autres dans les salles d'attente, à utiliser ses contacts personnels pour se procurer des médicaments, etc.

On commence par quoi ?

La pratique de la simplicité volontaire vous intéresse ? Voici quelques conseils.

- Rapprochez-vous de ceux et celles autour de vous qui représentent la simplicité volontaire à laquelle vous aspirez.
- Prenez rendez-vous avec vous-mêmes. Fermez la télé, apprenez à méditer, prenez un livre pour vous aider à penser.
- Faites des progrès... réalistes, qui respectent votre histoire personnelle. Ça ne sert à rien de se débarrasser de 50% de vos biens dans le ménage du printemps si vous êtes pour recommencer à les acheter à la première vente d'entrepôt !

Un dernier conseil : joignez-vous au Réseau québécois pour la simplicité volontaire!

www.familis.org/riopfq/publication/pensons85/gariepy.html



Mme Diane Gariépy

Réseau québécois pour la simplicité volontaire

1710, rue Beaudry, local 3.3
Montréal (Québec) H2L 3E7

Vox: (1) 514-937-3159

rqs@simplicitevolontaire.org



Assemblée générale

de Lire et faire lire
tenue à Saint-Lambert
le vendredi 9 juin 2006.

Lors de cette Assemblée

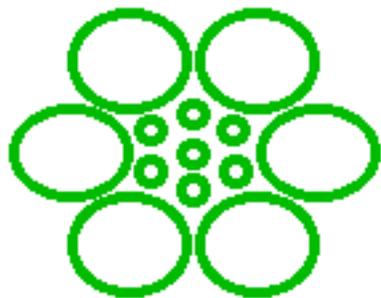
M. Yves Lajoie

directeur général
du Regroupement inter-organismes
pour une politique familiale au Québec
y a été réélu
membre du Conseil d'administration.



www.lireetfairelire.qc.ca

info@lireetfairelire.qc.ca



FAMILIS

OMF/WOF

Organisation mondiale pour les familles
World Organisation for Families
Organización Mundial para las Familias
Weltorganisation für Familie

Un lieu et un lien
au service
des familles du monde

www.familis.org
familis@familis.org

**La VIIe Conférence ibéroaméricaine sur la famille
se tiendra en la ville de Mexico
du 12 au 16 novembre 2007**

**Les familles vulnérables,
l'action sociale des entreprises.
le développement humain.**



Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

Activités 2006 - 2007 Déjeuners-croissants

Le mercredi 20 septembre 2006

Les familles et l'alimentation

- L'alimentation des familles
- L'obésité chez les jeunes - la boulimie - l'anorexie
- La malbouffe dans les écoles

Le mercredi 18 octobre 2006

Les familles et le vêtement

- La mode et l'identification de la personne
- L'habillement des jeunes enfants
- Le tatouage et le piercing

Le jeudi 9 novembre 2006

Assemblée générale du Regroupement

Le point sur la politique familiale

Rapport d'activités 2005-2006

Le mercredi 20 décembre 2006

Les familles et le logement

- La responsabilité de l'État
- La prise en main des citoyens
- La solidarité internationale

Le mercredi 17 janvier 2007

Les familles et l'éducation

- Un portrait de l'école d'aujourd'hui
- La sexualité des jeunes à l'école
- L'école publique et l'école privée - la laïcité
- Les écoles de douance et les écoles alternatives

Le mercredi 21 février 2007

Les familles et la santé

- Le système de santé d'aujourd'hui
- L'environnement et la santé
- Les thérapies alternatives - musicothérapie
- hilarothérapie - zoothérapie

Le mercredi 21 mars 2007

Les familles et le travail

- Les conditions de travail
- Le travail chez les jeunes
- Le travail ou la sécurité du revenu

Le mercredi 18 avril 2007

Les familles et la politique

- La représentativité et la représentation des familles
- L'engagement des familles
- Le partage et la solidarité entre les familles

Le mercredi 16 mai 2007

Parent et fier de l'être...

- même dans un monde de fou!**
- La semaine québécoise des familles

Le mercredi 20 juin 2007

Les familles et la culture

- Culture - religion - ethnicité
- Les mariages mixtes
- Les enfants de cultures mixtes

**Lisez des textes présentés
par les personnes-ressources
lors des déjeuners-croissants
dans les bulletins Pensons famille**

**Écoutez et voyez les présentations
des personnes-ressources
lors des déjeuners-croissants
sur www.familis.org/webcasting.html**

Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

L'historique

Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec est un organisme à but non lucratif. Il a été fondé le 22 février 1983 et incorporé le 15 mai 1984.

Les objectifs

- . Regrouper les organismes familiaux et les groupes à intérêt familial
- . Effectuer toute recherche concernant la famille
- . Informer ses membres et leur fournir de la documentation
- . Agir auprès des pouvoirs publics et des médias pour promouvoir les intérêts des familles.

Les membres

Le Regroupement est un grand rassemblement d'organismes familiaux et d'organismes à intérêt familial. Il en compte actuellement quatre-vingt-quinze.

Les moyens

Le *Carrefour des affaires familiales* est un centre de documentation sur les questions familiales, une centre de recherche, de développement et d'information sur les politiques familiales.

Les *déjeuners-croissants* sont organisés dix fois par année pour favoriser la rencontre et l'expression de personnes ressources gouvernementales, universitaires et communautaires. Depuis dix-huit années, cent quatre-vingt-dix rencontres ont eu lieu.

Le *Pensons famille* est un bulletin d'information et de communication. Il en est à son quatre-vingt-cinquième numéro.

Le site www.familis.org/riopfq a été créé le 8 août 1997. Il comprend plus de deux mille documents, et diffuse en *webcasting* les rencontres des déjeuners-croissants. Ses archives comptent quatre cent trente-cinq documents audio et visuels.

Le Regroupement participe activement à l'élaboration de la politique familiale au Québec, en collaboration avec les représentants gouvernementaux, les personnes-ressources universitaires et les collègues des organismes communautaires.

Les membres du Conseil D'administration

Le président : Gérard Valade
La première vice-présidente : Ruth Laliberté Marchand
La vice-présidente-secrétaire : Nathalie D'Amours
Le vice-président-trésorier : Marc Lamarche
L'administratrice : Merlaine Brutus
L'administrateur : Julien Ouellet
L'administratrice : Irène Ranti
L'administratrice : Claire Tranquille

Les collaboratrice et collaborateurs

L'animatrice bénévole : Marie-Berthe Chevalier
Le cinéaste : Raymond Dumoulin
L'étudiante stagiaire : Catherine Girard-Demers
La secrétaire-animatrice : Fairouz Kadem
Le directeur général : Yves Lajoie
La secrétaire comptable : Jeannine Molai Ndasi



Le Regroupement inter-organismes
pour une politique familiale au Québec

4837, rue Boyer, bureau 110
Montréal (Québec) H2J 3E6

www.familis.org/riopfq

Vox : (1) 514-527-8435

1-877-527-8435

riopfq@familis.org

Fax : (1) 514 527-8816

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Dépôt légal - 2e trimestre 2006

Ont collaboré à la réalisation du présent *Pensons famille*
Juan Carlos Bazo, Marie-Berthe Chevalier,
Fairouz Kadem, Yves Lajoie

Les déjeuners-croissants sont diffusés

sur Internet à l'adresse :

www.familis.org/webcasting.html

Écoutez-nous et voyez-y !

Le Regroupement reçoit une subvention
du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine
en vertu de la Politique gouvernementale
L'action communautaire : une contribution essentielle
à l'exercice de la citoyenneté et au développement social
du Québec.

Famille, Aînés
et Condition féminine

Québec